

Pour deux projets fictifs d'élevage de poulets et de vente de véhicules au Gabon

Le Canadien Claude Paquet roule ses associés dans la farine

COE

Libreville/Gabon

UN ressortissant canadien d'une soixantaine d'années, Claude Paquet, administrateur d'une société de construction exerçant à Libreville, se trouve à l'heure actuelle dans le collimateur de la justice. Il est accusé d'avoir roulé dans la farine deux personnes avec lesquelles il était en relation d'affaires.

Le ressortissant nord-américain, pour deux pseudo-projets d'élevage de poulets et de vente de véhicules, est en effet poursuivi pour avoir encaissé une somme de 12 millions de francs au détriment de ses associés. Interpellé le mardi 14 mars par la Police d'investigations judiciaires (PIJ), le présumé escroc devrait être présenté devant un juge d'instruction dans les tout prochains jours. Dans le rapport d'enquête relatant les activités délictueuses de Claude Paquet, on découvre qu'il a sous les

bras deux projets: un élevage de poulets à grande échelle, ainsi que la vente des véhicules d'occasion en provenance du Canada. Seulement, il lui faut trouver des partenaires. Pour cela, il a recours à des stratagèmes. C'est ainsi qu'il réussit à amadouer deux personnes en leur extorquant 12 millions de francs. C'est que les deux "pigeons", intéressés par les deux affaires du Canadien sur la base de la confiance, n'auront pas hésité à verser la somme d'argent demandée par ce dernier pour mettre en route les deux projets.

Cependant, à l'issue de plusieurs promesses non tenues par leur associé, les deux autres partenaires commencent à avoir des doutes sur son sérieux. Un jour, Claude Paquet leur fait savoir que les véhicules en provenance du Canada se trouvent déjà au port d'Owendo, mais qu'ils ne peuvent pas aller les voir, parce qu'ils sont encore entre les mains du transitaire qui s'occupe de la partie ad-



Photo : COE

Claude Paquet attend d'être présenté devant un juge d'instruction.

ministrative.

Mais l'attente se faisant longue, la PIJ est finalement saisie pour tirer au clair cette affaire qui commence à sentir l'arนาaque.

Le ressortissant nord-américain est appréhendé, et conduit au poste de police pour subir un interrogatoire. Dans sa première déposition, il déclarera que les véhicules sont bel et bien au port d'Owendo depuis le mois de janvier, mais qu'il est dans l'incapacité de le prouver, faute de documents administratifs en sa possession.

Le lendemain, sentant l'étau se resserrer autour de lui, Claude Paquet passe finalement aux aveux en reconnaissant que ses deux projets n'étaient que du pipeau. Il devrait rendre prochainement des comptes à la justice.

Lutte anti-braconnage à Libreville

Idrissa Issa, nigérien, en prison pour trafic de peaux de panthère

AEE

Libreville/Gabon

IDRISSA Issa, un ressortissant nigérien, a été déféré lundi dernier et placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Libreville pour trafic de peaux de panthère. Auparavant, il avait été interpellé au quartier Montagne-Sainte par la police judiciaire, sai-

sie par les membres de l'ONG Conservation Justice. L'indélicat, indique une source policière, serait un récidiviste. Cette fois, il se serait procuré les deux peaux de panthère au village Biboulou, situé à la frontière des provinces du Moyen-Ogooué et du Woleu-Ntem. Il les a ensuite transportées clandestinement jusqu'à Libreville, les a dissimulées chez un de ses frères, au quartier Nombakélé, dans



Photo : AEE

Idrissa Issa dans les locaux de la police.

le 3e arrondissement de Libreville. Là, la marchandise attendait d'être livrée au client qui en avait fait la demande.

Le jour de la transaction, les deux peaux d'animaux sont transportées dans un sac de riz vide. Sauf que, sur le lieu d'échange, à Montagne-Sainte, le Nigérien, par son attitude suspecte, aura suscité la curiosité de deux défenseurs de la nature, assis en face de lui, dans un restau-

rant.

En s'approchant de Idrissa Issa, ils aperçoivent des peaux de panthère dans son sac. Et très vite, ils font intervenir la police judiciaire, qui trouvent sur les lieux le ressortissant ouest-africain avec son fameux bagage et l'interpellent.

Pour mémoire, la panthère est une espèce intégralement protégée dans notre pays.

Après avoir consommé du cannabis

Il décède d'une overdose

COE

Libreville/Gabon

YVANO Cédric Nguema, Gabonais de 21 ans, est décédé le jeudi 9 mars dernier, à son domicile sis au quartier Mveze 1, dans la commune de Bitam (province du Woleu-Ntem), d'une overdose de chanvre indien. Son corps a été découvert, inerte, dans sa chambre, quelques heures plus tard par des membres de sa famille vivant avec lui. Le rapport d'enquête in-

dique que peu de temps avant sa mort, Yvano Cédric Nguema était en compagnie de ses amis, dans un coin du quartier, où ils s'adonnaient tous à la consommation du chanvre indien et des boissons alcoolisées. Avec les deux produits, le groupe aurait composé un cocktail appelé dans ce milieu "bébé rose", dans le but de mieux stimuler les nerfs.

C'est en rentrant chez lui que le jeune Yvano Cédric Nguema aurait été victime d'une overdose, dans sa chambre.



Photo : DR

Lorsqu'il est découvert par ses proches, il est déjà trop tard. Ils n'ont pas eu le temps de le conduire dans une structure sanitaire pour tenter de le sauver.

Une vue de la commune de Bitam. C'est dans un quartier de cette ville que le jeune Yvano Cédric Nguema a trouvé la mort.